

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 31 janvier 2025

Date de convocation : 20 décembre 2024	Nombre de membres { présents : 13 absents : 7
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 14 février 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 13
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2025-14**

OBJET : Modification du tableau des emplois du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le TRENTE-ET-UN du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, par délibération du 8 avril 2024, le Comité a adapté le tableau des emplois du SDEER, avec un effectif cible de 45 agents (+2*), tableau ensuite adapté par le Bureau le 17 octobre 2024.

Cependant, dans le cadre des besoins de recrutement envisagés à court terme, M. le Président propose au Bureau d'adapter le tableau des emplois, comme suit :

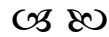
Emplois	Cat.	Décision (17 oct. 2024)	Proposition du bureau 31/01/2025	Emplois pourvus (3 févr. 2025)	Postes vacants
Titulaires total		25+2*	25+2*	20+2*	5
Ingénieur principal	A	3	3	3	0
Ingénieur territorial	A	0	0	0	0
Technicien principal	1 ^{ère} cl.	3	3	3	0
	2 ^{ème} cl.	1	1	0	1
Technicien territorial	B	4	4	3	1
Agent de maîtrise principal	C	2	2	2	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	C	1	1	0	1
Adjoint technique	C	1	1	1	0

Attaché territorial	A	1+1*	1+1*	0+1*	1
Rédacteur territorial	B	1	1	1	0
Adjoint admin. Principal	1 ^{ère} cl.	2+1*	2+1*	2+1*	0
	2 ^{ème} cl.	3	3	2	1
Adjoint administratif	C	3	3	3	0

Non titulaires total	Cat.	20	20	14	6
Directeur	A	1	1	1	0
Directeur adjoint	A	1	1	1	0
Chargé de mission (contrôle de concession, chef de service énergie) – CDI	A	2	2	2	0
Chargé de mission (économe de flux, prod.ENR), chef de service SIG/ER - L332-8	A	5	5	3	2
Chargé de mission (Agent IRVE, économe de flux) L332-8	B	2	2	0	2
Chargé d'études / Chargé de travaux – CDI	B	4	4	4	0
Chargé d'études (éclairage public, électrification, SIG) – L332-8	B	3	4	3	1
Chargé de travaux (éclairage public, électrification, SIG) – L332-8	B	2	1	0	1

Total		45+2*	45+2*	34+2*	11
--------------	--	--------------	--------------	--------------	-----------

(*) deux agents ont été placés en disponibilité à l'été 2017 et à l'été 2023, à leur demande.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*